l'Europe. Mardi matin, il a conféré, au parquet, avec MM. Welter, procureur de la République, docteur Castiaux, médecin-légiste, et Lescœur, chimiste, qui lui ont fourni tous les détails de l'enquête relative aux empoisonnements de Wazemmes. A dix heures, ces messieurs se sont rendus à l'amphithéâtre de la Faculté de médecine, où M. le docteur Brouardel a examiné les matières fécales trouvées dans les intestins des personnes décédées à la suite des empoisonnements.

MM. Castiaux et Lescœur ont fourni à M. le professeur Brouardel de très nombreuses explications sur les recherches auxquelles ils s'étaient livrées, puis l'éminent praticien a décidé d'emporter à Paris, pour être examinés par MM. les professeurs Cornil et Pasteur, des spécialistes, les excréments, ainsi qu'une partie du hachis incriminé.

On a également montré à M. Brouardel un chat appartenant à l'une des victimes de l'empoisonnement mystérieux, et qui lui même, après avoir mangé les restes de hachis, est tombé atteint par le terrible mal.

Des expériences seront faites sur le pauvre animal, qui a maintenant de fréquentes nausées. L'enquête judiciaire est menée avec la plus grande activité Mardi matin, de 9 heures à midi, MM. Guillemin, substitut du procureur de la République ; Legrand et Defontaine, juges d'instruction, se sont rendus chez tous les malades signalés par l'enquête, et notamment chez Mme Mille-Cavelier et chez Mme Sobry, et les ont longuement interrogée. Au cours de leur enquête, les magistrats ont saisi au n° 17 de la rue de Flandre, chez un sieur X... qui habite le premier étage, un paquet de poudre blanche qui a été de suite envoyé à M. Brouardel.

Ce sont également les magistrats instructeurs qui ont *saisi*, rue de Bône, 10, dans une maison habitée par des personnes donnant des symptômes d'empoisonnement, le chat qui a été présenté à l'examen du docteur Brouardel.

A 3 heures, après un déjeuner à l'hôtel de l'Europe, M. Brouardel, accompagné du parquet et de plusieurs de ses collègues de Lille, a visité à son tour la charcuterie de la rue de Flandre et interrogé son propriétaire puis plusieurs malades, à qui il a prodigué ses soins..... et de précieuses paroles d'encouragement.

M. Brouardel, comme M. Castiaux, est d'avis que si les personnes malades eussent avisé de suite l'autorité de leur situation, l'enquête eût pu être menée plus facilement et peut-être aussi aurait-on pu alors prévenir les morts effroyables qui sont survenues.

Plusieurs médecins, devant les cas actuels, inclinent à penser que l'on se trouve en présence d'accidents dus à la trichinose, et l'on rappelle à ce propos les empoisonnements dus à des saucissons de mauvaise qualité, empoisonnements qui se sont produits en Allemagne, il y a quelques années, et qui étaient dus, autant qu'après une enquête, à l'emploi de viandes avariées ou *trichinées*.

Il y a encore actuellement une vingtaine de malades, mais on espère, grâce aux mesures prises et aux soins dont ils sont entourés, les sauver tous.

P. S. — On croit que M. Brouardel partira mercredi matin, mais qu'il reviendra dans quelques jours. Avant son départ, M. Brouardel fera très probablement exhumer les cadavres des victimes, et fera avaler à plusieurs lapins un reste du hachis empoisonné. Les lapins seront envoyés à Paris.

Chronique des arts. — Parmi les médailles du Salon, figurent M. Henry Eugène Delacroix, de Solesmes, élève de Cabanel, à l'Académie de Valenciennes, qui a obtenu une deuxième médaille avec son tableau : *Salut au soleil* ; M. Derache, de Lille, élève de MM. Cabas et Darcq, qui a obtenu une 3e médaille (lithographie), et qui exposait *Les Moines au couvent*, d'après M. P. de Winter, et la *Leçon sur la vie et la mort*, d'après le relief de M. Albert Darcq.

Concours hippique. — *Troisième journée.* — Le concours de chevaux attelés, de 3 à 6 ans (taille minima 147) a offert un réel intérêt ; 37 concurrents ont défilé devant le jury. Voici les prix :

1er, *Alerte II*, à M. E. Lœillet (Trou Choy) ; 2e, *Harane*, à M. le duc de Bisense (Coulaincourt) ; 3e, *Jaloux*, ex *Frigollet*, à M. Admont (Auchmber) ; 4e, *Eclipse*, à M. L. Boullenois (Sarcus) ; 5e, *Gold Drime*, à M. Bourigeaud (St-Maurice-Lill) ; 6e, *Ugny*, à M. L. Barbier (St-Amand-lez-Eaux ; 7e, *Ministre*, à M. G Delebarre (Lille) ; 8e, *Mirabelle*, à M. Lhotte (St Quentin) ; 9e, *Clairon*, à M. L. Barbier (St-Amand-lez-Eaux) ; 10e, *Hachette*, à M. O. Daval (Lille) ; 11e, *Soyeuse*, à M. G. Toussaint (Longchamp) ; 12e, *Gentille*, à M. Godard (Longuenez).

A 3 heures 1/2 ont eu lieu les courses au trot monté. Prix : 1er, *Ville de France*, à M. Boullenois ; 2e, *Volcan*, à M. Fauconnier ; 3e, *Illuminati*, à M. Luzin Bouvry ; 4e, *Idumée*, à M. Lestarquès fils ; 5e, *Izart*, à M. Boullenois ; 6e, *Robine*, à M. Calonne ; 7e, *Va de bon cœur*, à M. Loeillet ; 8e, *Sabine*, à M. Godart ; 9e, *Ironie*, au même.

La réunion s'est terminée par le prix des Ecoles. Prix : 1er, *Intransigeante*, à M. Luzin-Bouvry ; 2e, *Illustre*, au même ; 3, *Alerte II*, à M. Loeillet ; 4e, *Igny*, à M. Barbier ; 5e, *Lina*, à M. Admont.

Aujourd'hui mercredi, continuation du concours.

Conseil de guerre, séant à Lille

Séance du lundi 27 mai

OUTRAGES AU CONSEIL

La séance d'hier a été marquée par un incident qui se produit assez rarement devant les Conseils de guerre.

Un des accusés s'est rendu coupable, pendant l'audience, du délit d'outrages envers les officiers, membres du Conseil.

Voici dans quelles circonstances :

Un soldat de 2e classe au 33e de ligne le nommé Charles Dumeige, comparaissait comme prévenu de désertion à l'intérieur en temps de paix avec cette circonstance aggravante qu'il avait déjà déserté antérieurement.

Au moment où les débats terminés et la plaidoirie de l'avocat achevée, le Président du Conseil posait à Dumeige la question d'usage : Avez vous quelque chose à ajouter à votre défense ?

— Oui, répondit le prévenu je réclame la haine et le mépris du peuple pour les tyrans et les despotes qui vont me condamner. »

Le Président donne immédiatement l'ordre à la garde d'emmener l'accusé et le Conseil se retire dans la salle des délibérations.

Il rentre ensuite, déclare Dumeige coupable de désertion à l'intérieur et le condamne pour ce fait à 5 ans de prison.

M. le commissaire du gouvernement requiert alors l'application du code de justice militaire pour outrages à des supérieurs à l'occasion du service.

L'avocat du prévenu présente quelques observations et prend des conclusions.

Le conseil rentre dans la salle des délibérations et rapporte au bout de quelques minutes un jugement condamnant Dumeige à 10 ans de travaux publics, et prononçant la confusion avec la peine précédente.

MAITRE POINTU

CORRESPONDANCE

Les articles publiés dans cette partie du journal n'engagent ni l'opinion ni la responsabilité de la rédaction

LA RUE NEWCOMEN

Roubaix, le 28 mai 1889.

Monsieur le Directeur
du *Journal de Roubaix*

Doter une rue d'un aqueduc et la disposer ensuite pour recevoir un pavement, c'est très bien.

Aussi, est-ce avec empressement que les habitants de la rue Newcomen remercient l'Administration d'avoir bien voulu songer à leur procurer ces bienfaits.

Mais, ne pourrait-on apporter un peu plus d'accélération dans la conduite des travaux ?

Pour peu qu'on doive sortir ou entrer chez soi avec un chargement qui nécessite une voiture, force est de se rendre pour cette besogne à l'extrémité de la rue !!,..

UN INTÉRESSÉ...

Roubaix, 27 mai.

Monsieur le Directeur
du *Journal de Roubaix*.

La saison d'étême semble parfaitement ouverte. Je m'étonne, ainsi que beaucoup de Roubaisiens, de n'entendre point parler de l'école de natation. Il me semble que les chaleurs sont assez fortes pour qu'on puisse en faire l'ouverture.

En vous remerciant de l'hospitalité de votre journal, veuillez agréer, Monsieur, mes sincères salutations.

Un amateur de bains.

Roubaix, le 25 mai 1889.

Monsieur le Directeur,

L'accident arrivé, la semaine dernière, à la gare, me paraît dû à l'imprudence du malheureux voyageur qui en a été victime et tout en le déplorant, je ne crois pas qu'il soit juste de l'imputer à la Compagnie.

Mais combien d'autres surviendront, et cela par le fait de la Compagnie, si on laisse subsister les choses en l'état actuel ?

L'arrivée des trains de Lille se fait maintenant dans les conditions les plus défavorables pour les voyageurs.

Le soir, vous débarquez sur un quai insuffisamment éclairé. Si vous êtes en tête du train, vous êtes souvent au-delà de la gare actuelle et qu'il pleuve ou qu'il vente, vous avez tout un voyage à faire le long d'un train interminable pour courir en pleine obscurité sans même voir où vous mettez les pieds, traverser la voie... pour vous retrouver en présence d'un train qui arrive de Tourcoing, ce qui amènera infailliblement de nouveaux accidents.

Les voyageurs en arriveraient à regretter l'ancienne *baraque* qui a pompeusement servi de gare à Roubaix pendant une trentaine d'années.

Combien d'années nous faudra-t-il donc attendre un Hall convert ?

Et alors si l'établissement de deux ou trois passerelles passant au-dessus des voies présente des difficultés (que je ne vois pas) pourquoi ne pas adopter ici la mesure prise dans toutes les autres gares.

Couper les trains en face le centre de la gare et faire traverser les voyageurs sur un chemin aménagé *ad hoc* sans les obliger à traverser les voies caillouteuses, devant une locomotive.

Faudra-t-il alors attendre qu'il y ait eu une douzaine de voyageurs tués ou estropiés pour en arriver à prendre ces mesures ?

Je vous prie, M. le Directeur, de vous faire l'interprète de tous les voyageurs en publiant la présente dans vos colonnes et vous en exprime mes remerciements anticipés.

Un voyageur qui tient à sa peau.

PETITE CORRESPONDANCE

A un « rouge ». — Comme il vous plaira !

L. O. — Lundi matin.

X. Y. Z. — Non. Vous perdrez votre procès.

A un lecteur. — Les documents sont renvoyés à l'adresse indiquée.

COUR D'APPEL DE DOUAI

Audience du mardi 28 mai

Appel irrecevable

M. A. Boutry, entrepreneur à Roubaix, a exécuté des travaux d'entretien de cette ville, au lieu et place de M. Edouard Vandekerkove, maître paveur de la même localité. Pour le règlement, il a assigné ce dernier devant le Tribunal de commerce de Roubaix.

Le compte ayant été, en définitive, reconnu se solder par 1013 fr. 57 en faveur de M. Boutry, un jugement du 25 février de cette année a condamné M. Vandekerkove au payement de cette somme.

Celui-ci a interjeté appel ; mais il fait défaut. La première chambre de la Cour, après avoir entendu Me Boutet, avocat de l'intimé, a déclaré l'appel irrecevable, l'affaire étant, par son taux, inférieure à 1500 fr. et, dès lors, insusceptible du second degré de juridiction.

NORD

L'inspection des viandes abattues. — La Commission nommée par le Sénat pour examiner le projet relatif à l'inspection sanitaire des viandes fraîches avant leur rentrée en France est en grande majorité favorable.

Les travaux des récoltes. — M. de Freycinet vient d'adresser aux commandants de corps une circulaire dans laquelle il expose que, en raison des difficultés qu'éprouvent, tous les ans, les cultivateurs à trouver, en nombre suffisant, des ouvriers pour les travaux des diverses récoltes, il a décidé que des permissions seront accordées cette année, comme les années précédentes et dans les mêmes conditions, aux hommes de toutes armes, sous les drapeaux, qui demanderont à aller prendre part à ces travaux, soit dans leur famille, soit chez des agriculteurs du département où ils se trouvent en garnison.

Ces perquisitions seront délivrées aux époques des différentes récoltes (fenaison, moisson, vendange), dans une proportion que les chefs de corps détermineront, en tenant compte à la fois de la situation des effectifs sous leurs ordres, des nécessités du service et des besoins de l'agriculture. Elles porteront exclusivement sur leurs hommes de troupe indiqués, sur leur état signalétique, comme exerçant, avant leur entrée au service, une des professions agricoles.

Comme l'année dernière, afin que le concours prêté, dans ces conditions, par l'armée à l'agriculture soit réellement efficace, les hommes de troupe autorisés à aller travailler chez les cultivateurs devront, autant que possible, être mis en route de manière à arriver à destination aux dates indiquées par les personnes par qui ils auront été demandés.

Insolation suivie de mort à Boussières. — Dimanche dernier, le sieur Sakalousky fils était occupé à passer au goudron le bas des murailles de sa maison, lorsqu'il fut frappé d'une insolation qui a amené une congestion cérébrale.

Malgré les soins qui lui ont été prodigués, Sakalousky est mort lundi à midi des suites de cette insolation. Cet homme était un bon ouvrier tisseur, jouissant de l'estime générale. Sa mort cause beaucoup de regrets.

PAS-DE-CALAIS

Le voyage de M. Carnot dans le Pas-de-Calais. — On écrit de Brest que c'est seulement le 31 au matin que la division cuirassée de l'amiral de Boissoudy quittera le mouillage de Brest pour se rendre à Calais. Elle sera donc vraisemblablement sur cette rade pour le 2 juin au matin.

— M. Carnot, revenant du Pas-de-Calais, rentrera à Paris mardi, à 7 h. 40.

— Le commandant Chamoin, officier de la maison militaire de M. Carnot, président de la République, est arrivé lundi soir à Calais. Il a été reçu à la gare par M. Wiatrebert, maire, et M. Paclot, adjoint. M. Chamoin est descendu à l'hôtel Dessin.

BELGIQUE

Mouscron. — La gendarmerie de Mouscron qui avait procédé à une perquisition, dans une maison à Herseaux, dans le courant de la semaine et qui avait remarqué nombre d'objets suspects a appelé quelques personnes de Tourcoing qui avaient été volées et a procédé à une nouvelle perquisition.

Un grand nombre d'objets volés ont été reconnus par les victimes et saisies. Grâce à ces perquisitions bon nombre de vols sont connus. Les prévenus rentreront en possession de leurs objets. Les auteurs de ces différents vols sont connus.

Menin. — Lundi matin, vers 3 heures, un violent incendie a éclaté dans les magasins de M. Ch. Verkindere, marchand de bois et conseiller communal. Une assez grande quantité de bois est devenue la proie des flammes.

Les dégâts matériels sont évalués à 600 francs. Rien n'est assuré. La cause est attribuée à l'imprudence.

Les jeux au Kursaal d'Ostende. — Lundi a été appelé devant le tribunal correctionnel de Bruges l'affaire à charge de MM. Achille Bresson, âgé de 33 ans, et Marius Carnier, âgé de 42 ans, tous deux croupiers à Paris et entrepreneurs de jeux établis au Kursaal d'Ostende.

M. le juge d'instruction De Cock, qui a instruit cette affaire, l'a succinctement résumée. Officiellement on se trouvait en présence d'un cercle privé de jeux. En réalité les formalités fixées par les statuts n'étaient pas observées. Les admissions étaient réglées par l'entrepreneur même des jeux. Les jeux de hasard, « baccara, trente et quarante, chemin de fer, étoile » y faisaient floès.

C'est M. Férand, ancien avoué, publiciste à Paris qui a signalé au parquet de Bruges, la façon dont on jouait au cercle soi-disant privé du Kursaal. Dans sa dénonciation, M. Férand appelle ce cercle « le plus infect tripot » où manœuvre une « bande noire » confiante dans la protection de l'administration. La seule condition d'admission réellement exigée, c'est d'avoir un portefeuille bien garni.

M. Férand dit — ce qui est prouvé — que ce M. Carnier, fermier des jeux du Kursaal, *à raison de 70.000 francs pour la saison*, est le même qui tenait à Toulouse un tripot qui a dû être fermé par l'autorité.

M. le Président dit au bourgmestre d'Ostende que dans ce cercle — qui n'avait de privé que le nom — tous les jeux de hasard étaient prohibés ; il lui reproche de n'avoir pas contrôlé les opérations du cercle dont les statuts n'étaient pas observés.

Le prononcé du jugement a été remis à huitaine.

Courtai. — M. Vandendriessche, chapelain du cimetière, à Courtrai, est décédé le 25 mai, à l'âge de 75 ans.

Un grave accident de chemin de fer à Tournai. — Un accident, qui a eu les plus déplorables conséquences, s'est produit, mardi après-midi, en gare de Tournai. Un train de marchandises qui venait de Baisieux a rencontré un autre train de marchandises arrivant de Bruxelles, entre la gare et le pont du faubourg de Morelle. Le choc a été terrible.

Le sieur Hennart, facteur de la gare, qui se trouvait sur une banquette du train de Baisieux, a été renversé et grièvement blessé. On le releva dans le plus triste état, et le malheureux jeune homme — à peine âgé de 26 ans — succomba à ses blessures une demi heure après.

Le chef-garde Capart, du même train, a été légèrement blessé à la main.

Les dégâts matériels sont considérables : le tender du train français est absolument brisé ; la machine et un wagon du train de Bruxelles sont très endommagés.

Nominations dans l'Ordre de Léopold. — Parmi les nominations faites dans l'Ordre de Léopold, nous citerons :

Commandeurs : Mgr Faict, évêque de Bruges.

Officiers : Mgr Doutreloux, évêque de Liège ; Mgr Abbeloos, recteur de l'Université de Louvain.

Chevaliers : MM. Van Iseghem, procureur du roi à Courtrai ; Berten, juge d'instruction à Courtrai ; Lagae, juge à Courtrai ; Mgr Grietens, secrétaire de l'archevêque de Malines ; MM. Hugues et Gondry, chanoines à Tournai.

Le procès de Mons à la Chambre. — Mardi, au début de la séance de la Chambre des représentants, le ministre de la justice est monté à la tribune pour exposer l'attitude du gouvernement dans l'affaire du complot jugé à Mons.

Il a repoussé en parties les responsabilités des poursuites, et il ne les a autorisées que parce qu'il était influencé par les rapports alarmants du parquet et de la Sûreté.

ETAT-CIVIL. — *ROUBAIX.* — *Déclarations de naissances du 27 mai.* — Marcel Goupil, rue du Grand-Chemin, 64. — François Vansteenacker, rue de l'Alouette. — Jeanne Delonnmé, rue du Moulin, 135. — Flore Dubois, rue des Longues-Haies. — Eugène Reversé, rue d'Arcole, 35. — Thérèse Vanhoorde, rue du Gros Saule 10. — Adolphe Bogaert, rue Philippe le-Bon, 20. — Aimable Tatin, rue Fulton. — Angèle Willem, rue d'Antoing, 11. — Valentine Boulanger, rue de l'Hommelet, 115. — Rodolphe et Alexandre Depraeter, jumeaux, rue Galvani. — Arthur Ringotte, rue du Pontenoy. — J.-B Vanschoonisse, rue des Chaufpontiers. — *Déclarations de décès du 28 mai.* — Clément Broutin, directeur de l'Ecole nationale de musique, rue Parmentier, 15. — Albert Boussemaere, 2 mois, rue de la Balance, 2. — Eugénie Hautecœur, 19 ans, moulinette, canal de Roubaix. — Adeline Destombes, 41 ans, ménagère, rue St-André, 26. — Virginie Firment, 62 ans, cartonnière, rue Ternaux, 2.

Convois funèbres et Obits

Les amis et connaissances de la famille Clément BROUTIN-SABATERY qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Clément BROUTIN, premier grand prix de Rome, directeur de l'Ecole nationale de musique, chef de la *Grande Harmonie* Mais que mentionnée, près de l'Union Artistique et Littéraire de Roubaix-Tourcoing, Officier d'Académie, veuf de Dame Méry SABATERY, décédé subitement à Roubaix, le 27 mai 1889, à l'âge de 38 ans, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu, et de bien vouloir assister aux Convoi et Service solennels, qui auront lieu le vendredi 31 courant, à 9 heures 1/2, en l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix. Les Vigiles seront chantées le même jour, à 4 heures. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Parmentier, 25.

Les amis et connaissances de la famille COUTEAU-MOLEZ qui par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Dame Sophie-Philippine MOLEZ, rentière, veuve de M. Louis COUTEAU, décédée à Tourcoing, le 27 mai 1889, à l'âge de 64 ans, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu, et de bien vouloir assister aux Convoi et Service de 1re classe, qui auront lieu le vendredi 31 courant, à 10 heures, en l'église du Sacré-Cœur, à Tourcoin. Les Vigiles seront chantées le mercredi 29 du mois, à 6 heures. — L'assemblée à la maison mortuaire, chez M. Hippolyte Willem, son gendre, horticulteur, boulevard Gambetta, à Tourcoing. — Un Obit sera célébré le mercredi 12 juin 1889, à 10 heures, en l'église St-Michel, à Lille.

TRIBUNAUX

L'AFFAIRE PERRIN

Paris, 28 mai. — Les débats du procès Perrin, poursuivi pour avoir tiré sur le président de la République dans les circonstances que l'on sait, ont commencé à une heure devant la 10e chambre, présidée par M. Villers.

La cause n'a guère piqué la curiosité publique ; la salle de la 10e chambre est plus que suffisante pour contenir les rares auditeurs qui ont jugé à propos de venir assister à l'interrogatoire du prévenu.

Cet interrogatoire, qui a duré bien près d'une heure, s'est borné à peu près à un monologue assez monotone du président rappelant par le menu le passé de Perrin :

M. le président. — Enfin, le 5 mai, quand tout le monde chez vous vous croyait à Bordeaux, en route pour le Sénégal, vous tiriez sur le président de la République.

Vous avez dit que vous vouliez faire croire à un attentat véritable, pour être traduit en cour d'assises ; là seulement vous auriez fait connaître la vérité ; vous vouliez appeler solennellement l'attention des pouvoirs public sur votre situation ; mais vous n'avez pu jouer votre rôle jusqu'au bout, et, en présence de l'attitude de la foule, vous avez déclaré immédiatement chez le commissaire de police que vous aviez tiré à blanc.

Eh bien ! mais en tirant à blanc, à un mètre cinquante, on peut fort bien blesser la personne visée.

Perrin. — Non, je n'ai pas visé ; d'ailleurs, il y avait, entre la voiture du président et moi, un cuirassier à cheval.

J'ai tiré en avant, voulant simplement faire du bruit.

M. le président. — Il n'en est pas moins vrai que votre acte a produit une vive émotion tant en France qu'à l'étranger.

Vous avez commis une violence, une voie de fait avec préméditation et guet-apens ; le ministère public vous le dira.

Perrin. — J'étais sergent de tir au 6e zouaves et c'est parce que je savais qu'en tirant à blanc il peut arriver qu'on fasse une blessure que j'ai tiré en avant de la voiture.

Pourquoi aurais-je voulu faire du mal au président de la République ?

C'était le seul espoir qui me restait pour avoir justice des punitions arbitraires qui m'avaient été infligées.

Il pensera, me disais-je : Pour que cet homme se livre à un acte pareil, il faut qu'il y ait dans ses réclamations quelque chose de fondé.

J'espérais qu'il ordonnerait une enquête ; je ne dis pas que j'aie eu raison ; mais, si vous saviez ce que j'ai souffert aux colonies.

L'audition des témoins n'a révélé aucun fait nouveau.

M. le substitut Bréjaud a la parole pour le réquisitoire.

Il dit que la préméditation et le guet-apens sont absolument certains.

Me Signorino, défenseur de Perrin, demande l'acquittement de son client.

Perrin est condamné à quatre mois de prison.

Court, simple et peu coûteux !

Selles-sur-Cher (Loir-et-Cher), le 14 février 1889. — Je viens vous annoncer ma guérison complète ; je ne pouvais y croire après un si court et si simple traitement. Depuis longtemps, je souffrais de maux d'estomac et de ventre, ainsi que de violentes migraines. Grâce à vos excellentes Pilules Suisses à 1 fr. 50 la boîte, tout a complètement disparu. (Sig. lég.)

19784d LOUIS ROUSSEAU, facteur.

VARIÉTÉS

SOUVENIRS DE 1870

Les charges de Floing
La mort du général Margueritte

Sedan, 1er septembre 1870.

En feuilletant la cruelle histoire de l'Année terrible, en relisant une à une ces pages douloureuses, on ne peut se défendre d'un sentiment de sincère émotion et de véritable admiration envers nos intrépides soldats qui, tout vaincus qu'ils aient été, ont su, du moins, transmettre intact l'héritage d'honneur et de bravoure que leur avaient légué leurs vaillants aînés.

Parmi les épisodes les plus émouvants de cette malheureuse campagne, les charges de Floing, exécutées le jour fatal de Sedan par l'héroïque division Margueritte, peuvent être citées comme un exemple de la plus chevaleresque bravoure et du plus noble dévoûment. Comme leurs intrépides frères d'armes, les cuirassiers de Reischoffen, les chasseurs et les hussards de Floing s'offrirent en holocauste, mais n'eurent pas, comme les premiers, la consolante satisfaction de voir leur sacrifice couronné par le salut de l'armée. La plupart d'entre eux tombèrent et moururent dans une catastrophe sans précedents, apercevant de leurs derniers regards voilés par les ombres de la mort, se dresser le sinistre drapeau blanc, néfaste précurseur de la capitulation et de la captivité ?

En parcourant ces épiques combats, on ne peut s'empêcher de donner un patriotique souvenir aux braves qui y prirent part, car s'ils ne réussirent pas à arracher une victoire impossible, ils sauvèrent, du moins, l'honneur de l'armée et inscrivirent sur le Livre d'or de leurs régiments une page d'autant plus glorieuse qu'elle eût son épilogue dans le sacrifice et dans la mort !

Le 1er septembre au matin, la division Margueritte qui était attachée comme cavalerie indépendante au 1er corps d'armée, avait été placée, dès le début de l'action, en réserve, en arrière du plateau de Floing. Elle faisait ainsi face à la direction de Mézières, et si, pour le bonheur de notre armée, les conseils du général Ducrot avaient été écoutés, c'est elle qui, au poste d'honneur, eût servi d'arrière-garde aux troupes françaises dans leur mouvement de retraite. La division Margueritte occupait donc au commencement de la bataille l'extrême-gauche de l'armée ; les 1er et 3e chasseurs d'Afrique et le 6e chasseurs de France déployés en bataille : le 1er hussards et le 4e chasseurs d'Afrique en colonnes offensives sur les ailes.

Bien qu'il ne fût encore que huit heures du matin, il était déjà facile de voir les mamelons situés entre Fleigneux, Saint-Menges et Illy occupés par une puissante artillerie allemande, soutenue par une nombreuse infanterie appartenant aux 82e, 87e et 88e régiments prussiens. C'était l'avant-garde du Prince royal qui venait nous couper la route de Mézières.

Au fur et à mesure que les pièces ennemies arrivaient, elles se plaçaient promptement en batterie et dirigeaient leur feu un certain nombre contre la place même de Sedan, les autres sur le bois de la Garenne contre lequel étaient adossés les régiments du général Margueritte. Malgré cette tempête de projectiles, la division conserve une remarquable attitude, et le 1er hussards, qui est plus particulièrement éprouvé, ne broncha pas ; les hommes font même preuve d'une telle fermeté que les généraux qui passent devant eux ne peuvent s'empêcher de crier : « Bravo ! les Hussards ! »

A neuf heures, au moment où la première charge vient d'être décidée, le général de Galliffet, promu la veille, mais qui avait tenu à rester à la tête de son régiment, le vaillant 3e chasseurs d'Afrique, fait sonner aux officiers, et les réunissant autour de lui, il prononce d'une voix vibrante l'allocution suivante : « *Messieurs, on nous fait le grand honneur de nous désigner pour soutenir la retraite de l'armée. Il est probable que nous nous ne reverrons pas tous ; je vous fais mes adieux !* » Les officiers rejoignent leurs escadrons après avoir salué du sabre leur chef intrépide, et au moment où ils reprenaient leur place de bataille, le général Margueritte aperçevant une compagnie du 87e prussien qui longeait le remblai de la route qui va d'Illy à Floing, criait en la désignant : « *Enlevez-moi ça les Chasseurs !* »

Le 3e s'élance alors avec un merveilleux entrain, aborde l'infanterie ennemie qui, surprise, déconcertée par l'impétuosité de l'attaque, laisse rompre ses lignes de tirailleurs et aborder ses compagnies massées un peu arrière. La furia française reconquiert un moment ses droits. Déjà la route des batteries ennemies est ouverte, quand les chasseurs que n'appuie aucune artillerie et qui sont écrasés par des feux multiples et convergents se voient obligés de revenir en arrière et de rompre une seconde fois les compagnies prussiennes qui sesont reformées après leur débandade du premier moment. Malheureusement, pour nos cavaliers, le terrain ne se prête pas à un mouvement d'ensemble, chaque escadron charge alors pour son compte le groupe ennemi le plus à sa portée. A trois reprises, ces braves font un retour offensif ; à trois reprises, ils bousculent l'ennemi, et si le moindre secours leur eût été prêté, nul doute que l'artillerie allemande couronnant les hauteurs de Saint-Menges et Illy n'eût été enlevée et le mouvement du Prince royal retardé !

C'était, en réalité, une charge manquée parce qu'elle n'apait pas eu de but bien assigné et de soutien vraiment efficace. Mais quels prodiges de valeur accomplis ! Au ralliement, 15 officiers et plus de 300 sous-officiers et cavaliers manquaient à l'appel ! chiffres éloquents qui honoreront toujours le 3e chasseurs d'Afrique et son brillant colonel, le marquis de Galliffet.

Après cet insuccès, la position de la division Margueritte est devenue des plus critiques : plus que jamais l'artillerie allemande fait rage, les projectiles ennemis balaient le terrain, une grêle d'obus affole les chevaux et le général donne l'ordre aux escadrons de se reformer dans le bois de la Garenne placé légèrement à droite du terrain où vient de se produire la charge. Malheureusement, le chemin qui conduit à ce bois est d'un accès difficile et nos cavaliers montés sur des chevaux blancs deviennent, lorsqu'ils abordent les taillis, une véritable cible pour les tirailleurs prussiens qui les criblent d'une intense fusillade et leur causent les pertes les plus sensibles. Au moment où le général Tillard prend la tête de sa brigade composée du 1er hussards et du 6e chasseurs de France, il salue de son épée et s'écrie : « *Allons, mes enfants, il nous faut tous, aujourd'hui, mourir pour la France !* »

Il s'engage sous les arbres de la forêt où la mort l'attendait. Non pas la mort trouvée dans la mêlée, dans l'excitation de la charge et où l'on rend coup pour coup, mais la mort subite inattendue, brutale ; à quelques mètres de la lisière du bois, un obus éclate et le renverse, tuant également son aide de camp, le capitaine d'état-major Proust. Un officier du 1er hussards soulève le corps du général mourant, qui devant sa brigade défilant silencieuse et attristée, a encore la force malgré une large blessure au ventre, de s'écrier dans un râle sanglant « *Vive la France* »

Le général Margueritte qui vient d'apprendre la mort du général Tillard, remet alors le commandement de la brigade au colonel de Bauffremont du 1er hussards, et le feu de l'ennemi devenant de plus en plus intense, il donne l'ordre à sa division de quitter la lisière du bois de la Garenne qui n'est plus tenable et de se porter vers le calvaire d'Illy, entre Floing et Cazal, en arrière de la crête qui relie ces deux positions.

Il est alors deux heures de l'après-midi. Une ligne d'infanterie française couchée à plat ventre se relève à l'arrivée de notre cavalerie et se retire à travers les rangs des escadrons.

C'est à ce moment, que d'après les ordres du général Ducrot, la division Margueritte va tenter un dernier mais inutile effort pour frayer un passage à l'armée.

« *Vous allez charger*, s'écrie le général aux officiers qui l'entourent, *par échelons sur notre gauche. Après avoir balayé ce qui est devant vous, vous vous rabattrez à droite et prendrez en flanc toute la ligne ennemie.* » Puis il les quitte pour aller à l'infanterie afin d'amener celle-ci dans une position susceptible de soutenir efficacement la cavalerie. C'est à ce moment que le général Margueritte, dans le but d'exécuter l'ordre qui vient de lui être donné, pique des deux, suivi de son état-major et d'un peloton d'escorte du 1er hussards pour reconnaître exactement ce qui se passe devant lui et déterminer le terrain où ses escadrons auront à charger. Arrivé sur une éminence favorable à ce genre d'observations, ce groupe important dont les brillants uniformes miroitent à un éclatant soleil, devient bientôt le but de nombreux tirailleurs ennemis, déployés dans la plaine à 5 ou 600 mètres de distance environ.

Devant cette intense fusillade, pour ne pas exposer inutilement son escorte aux projectils de l'ennemi le général fait demi tour, ordonne à son monde de faire halte à mi-côté de la crête, et ne gardant que son officier d'ordonnance, le lieutenant de chasseurs d'Afrique Revérony (1), il remonte avec lui rapidement l'éminence pour surveiller de nouveau les mouvements de l'ennemi. Arrivés sur la crête, ces deux officiers sont salués par une grêle de balles, dont l'une d'elles malheureusement, atteint très grièvement le général à la face, lui perçant les deux joues en traversant la voûte palatine et en perforant la langue. La commotion est même si violente, qu'il est renversé de son cheval et tomba violemment sur le sol, la face contre terre. Aussitôt M. Revérony se précipite à son secours, le relève, et le soutenant par le bras droit, fait ainsi quelques pas avec son précieux fardeau, assaillis tous deux par une nuée de projectiles dont, par miracle aucun ne les touche. Craignant avec raison que la marche ne fatigue et n'affaiblisse trop le blessé, ce brave officier lui demande s'il ne pourrait pas remonter à cheval, sur un signe affirmatif du général, il le place sur une jument grise amenée en toute hâte par un ordonnance et soutenu des deux cotés par ses deux hommes dévoués, le général se met péniblement en marche au pas de son cheval, toujours poursuivi par la fusillade ennemie.

Quand ce triste groupe arriva en vue de la division, ce fût une stupeur, un désespoir que l'on comprendra aisément de la part de ces braves cavaliers d'Afrique, si experts en valeur, si fidèles à leur chef aimé. Ne voyaient-ils pas en effet tomber le plus digne et le plus brave de tous ceux qui tant de fois les avaient conduits au combat et à la victoire. Aussi, ce ne fut qu'un cri dans tous les escadrons, cri prolongé de douloureuse colère et d'ardent affolement — « *Vengeons-le !* » et cette colère puissante de tant de braves gens fut comme la récompense suprême de ce héros mourant.

Il tourna vers ses soldats un regard de reconnaissance et d'affection, surmontant ses atroces souffrances, malgré le sang qui l'étouffait, malgré sa langue horriblement tuméfiée, il se redressa soudain et tendant les bras du côté de l'ennemi, il s'écria dans un effort de sublime énergie « En avant ! » (2)

Louis YVERT.

(*A suivre*).

(1) M. Revérony est actuellement lieutenant-colonel au 8e chasseurs. C'est un de nos plus jeunes et de nos plus brillants officiers supérieurs de cavalerie.

(2) Quatre jours après le général Margueritte transporté en Belgique au château du duc d'Ossuna près Beauraing, rendait le dernier soupir entouré des soins les plus touchants et les plus empressés de la part de la duchesse d'Ossuna et de son courageux et dévoué officier d'ordonnance, le lieutenant Revérony qui n'avait pas voulu le quitter. Il laissait dans l'armée le souvenir d'un véritable héros, d'une intrépidité sans égale, d'une noblesse de caractère incomparables. Les officiers belges lui firent de magnifiques obsèques, bien dignes de sa vie de bravoure et d'honnêteté, et le 1er juin 1884, par souscription privée, ses compatriotes lui élevaient à Fresnes en Woëvre (Meuse) son pays natal, une superbe statue qui transmettra à la postérité cette belle figure de soldat et de patriote.

(*Note de l'Auteur*)

A. BOUTRY, ENTREPR
36, rue de l'Espérance, Roubaix

TRAVAUX PUBLICS & PARTICULIERS

SPÉCIALEMENT :

VOIRIE : Pavages, Sables et Graviers

NIVELLEMENTS DE TERRAINS
AVEC GRAND MATÉRIEL

Fourniture et pose de voies ferrées

BATIMENT : Couverture, Zinguerie et Plomberie

Réparations. Grande célérité

CRÉDIT LYONNAIS

ROUBAIX, 2, rue de la Gare, ROUBAIX
TOURCOING, 3, rue de l'Hôtel-de-Ville

Le Crédit Lyonnais ouvre des comptes-courants et escompte les effets de commerce à des conditions très réduites. 34919—17984

LE MASSON
Dentiste-Expert
Dents et Dentiers perfectionnés
Rue de l'Espérance, 6, Roubaix

MARCHÉS A TERME

Cours du 29 Mai 1889

LAINES PEIGNÉES

| MOIS de LIVRAISON | ROUBAIX-TOURCOING — Peignés laines mères de La Plata et de l'Uruguay — TYPE SUPRA IRRÉDUCTIBLE — Cours de la veille | Cours du jour | QUALITÉ PEIGNÉ DE FABRIQUE 1 — Cours de la veille | Cours du jour | QUALITÉ PEIGNÉ COURANT 2 — Cours de la veille | Cours du jour | ANVERS (par voie télégraphique) — Peignes Bu